MONTSAUCHE-LES SETTONS PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2022

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Nombre de membres :

en exercice: 14

présents: 10 - votants: 10 - absents: 4

<u>Etaient présents</u>: Mme LECLERCQ; Mmes GASPARD; BOUCHÉ-PILLON; GOUSSOT; HABERT; MM. GIRARD; JACQUEMANT; SIMONNET; MORIZOT; BOUCHER formant la majorité des

membres en exercice.

Etaient absents: Mme MAHÉ JANSSEUNE; Mme RACITI; Mme BILLIER; Mme MEYER.

Mme Marie-Claudine Bouché-Pillon a été nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h10, le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

Ordre du jour :

 Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement par Delphine Paré de SPEE et délibérations

AIDE SOCIALE

Prise en charge SAVS

FINANCES PUBLIQUES

Clôture régie livret commémoratif

Avenant Pacte Financier et Fiscal

Avenant voirie au Pacte Financier et Fiscal

Passage à la nouvelle nomenclature comptable des collectivités M57 au 1er janvier 2023

Délibération sur le marché du schéma directeur d'eau

Décisions modificative nouvelle opération STEP Settons

Décision modificative Fourchotte

Décision modificative éclairage église

Délibération association AGESM

Devis spectacle Noël

Cantine à 1euro

Augmentation des tarifs d'abonnement assainissement

Convention Orange/Totem

URBANISME

Elaboration d'un PLU

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Embauche Service technique : renouvellement de contrat

Questions diverses

Relance du marché pour le schéma directeur d'assainissement

Bénévoles cantine, demande bénévoles Planchez

Choix prestataire école connectée

SISA

Stade / AS Montsauche

Domaine des grands lacs : numérotation

Qualification de la parcelle vers le lot n°6 du lotissement bourg

Périmètre Fonds Façades : information sur les aides et règlement d'intervention

Bulletin municipal

Recherche fermette et terrain sur le Morvan

Date prochain conseil municipal



★ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2022 Adopté en l'état à l'unanimité.

▲ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU DU SERVICE PUBLIC (RPQS)2022 :

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

♣ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SERVICE PUBLIC (RPQS)2022 :

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

♣ Aide Sociale

Madame Gisèle GASPARD, Conseillère déléguée en charge du dossier, fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de la SAUVEGARDE 58 d'avoir l'avis de la Commune sur la demande d'aide sociale pour un usager.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Clôture de la régie du livret commémoratif

La régie de recette du livret commémoratif est clôturée à compter de juillet 2022 puisque la régie ne génère plus de recettes. Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

♣ Avenant n°2 au Pacte Fiscal et Financier (PFF) :

Prolongation du PFF entre la commune et la communauté de communes du 01/01/2022 au 31/12/2022. Versement par la Communauté de Communes de la dotation solidarité à la commune pour un montant de 36 578.29€

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

■ Avenant n°2 au à la Convention Voirie :

Pour l'entretien des abords de la voirie de la commune, il a été établi une convention avec la communauté de communes, elle est reconduite du 01/01/22 au 31/12/22. En 2022, le montant versé par la Communauté de Communes à la Commune au titre de cette prestation est de 10 716 €. Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

◆ Passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 :

Sur le rapport de Mme le Maire, la nouvelle nomenclature comptable M57 s'appliquera obligatoirement au 01/01/24. Mme le Maire propose d'acter ce passage au 01/01/23, le référentiel M57 étendant à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

◆ PART FIXE DE L'ABONNEMENT ASSAINISSEMENT 2023 :

Madame le Maire expose que le Service de Gestion Comptable de Nevers a rappelé l'obligation d'équilibre du budget. La redevance assainissement réglée à la SAUR doit couvrir les charges consécutives aux investissements et au fonctionnement nécessaires à la fourniture du service d'assainissement collectif, ainsi que les charges et les impositions de toute nature afférentes à leur exécution. Ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'augmenter le montant de la part fixe d'abonnement de 60 euros par an par abonné. Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire communal : offre

Madame le Maire expose au conseil municipal le déroulement de la procédure de dévolution correspondant à la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire communal et propose de retenir : l'offre de la société SPEE 15 Rue de Chauvirey 21 430 VIANGES pour un montant de 29 200,00 € HT soit 35 040,00 € TTC. Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

■ Décision modificative n°6 Budget Commune :

Afin de pouvoir régler la facture de 115.07 euros de l'entreprise PARIS-FOURCHOTTE, il convient de créer une nouvelle opération N°202206 "Travaux Monuments aux Morts" et allouer des crédits supplémentaires à cette opération à hauteur de 115.07 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente décision modificative.

♣ Décision modificative n°7 Budget Commune :

Afin de pouvoir réaliser les travaux d'éclairage et d'installation électrique de l'église de Montsauche, il convient de créer une nouvelle opération N°202207 "Eclairage et installation électrique de l'église" et allouer des crédits supplémentaires à cette opération à hauteur de 10 918.38 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente décision modificative.

Subvention AGESM :

Mme le Maire propose d'octroyer la subvention de 317.90 euros à l'Association du Groupement des Ecoles du Secteur de Montsauche pour paiement des transports de l'activité « natation dans les lacs ». Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Devis pour une représentation de spectacle de Noël pour l'école des Eaux Vives :Mme le Maire fait part au Conseil Municipal du devis communiqué par la Compagnie du Clair Obscur concernant une représentation pour le spectacle de Noël pour l'école des Eaux Vives « Robin et les balles magiques » le 15 décembre 2022 pour un montant de 590.00 €. Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Restauration scolaire - Nouvelle tarification des repas, mise en place d'une tarification sociale.

Madame le Maire expose au conseil municipal que depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum par repas. Il s'agit d'une convention signée pour 3 ans. Madame le Maire propose l'application d'une tarification sociale, à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF comme suit :

arif à 1 € si le quotient familial est inférieur à 1200 euros
arif à 2.5 € si le quotient familial est compris entre 1201 et 1400 euro

Tarif à 3.25 € si le quotient familial est supérieur à 1401 euros

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

♣ Prescription d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

LES OBJECTIFS:

- Assurer l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels et agricoles dans un souci de gestion économe de l'espace.
- Envisager un développement urbain adapté à la capacité des réseaux
- Assurer la protection et la mise en valeur des terres agricoles ou forestières ainsi que les espaces naturels en priorisant la gestion économe de l'espace, tout en favorisant leurs fonctionnalités écologiques
- Favoriser le développement des activités économiques en s'appuyant sur le patrimoine local (notamment le lac des Settons) afin de développer l'offre et tenter de capter et fidéliser le flux touristique présent dans notre département
- Revitaliser le centre bourg notamment en favorisant le maintien et l'essor des commerces et services de proximité pour la qualité de vie des habitants
- Assurer la mise en cohérence et la compatibilité du PLU avec les dernières évolutions législatives et règlementaires
- Actualiser et compléter les différents documents graphiques

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prescrire l'élaboration du PLU et charge la commission municipale d'urbanisme, composée comme suit :

Mme Marie LECLERCQ Maire,

M. Claude SIMONNET, adjoint au maire, membre

M. Alain MORIZOT, conseiller municipal délégué, membre

Mme Nicole HABERT, conseillère municipale, membre

M. Laurent BOUCHER, conseiller municipal, membre

Suppléants Mme Raciti M. Girard

du suivi de l'étude.

Questions diverses:

◆ Convention Orange/TOTEM:

Le terrain du pylône Orange (300m2) est prêté à titre gracieux depuis 1976 à Orange. Une de ses filiales (TOTEM) veut reprendre l'emprise du pylône (60m2) en payant une location : nous avons fait une proposition de tarif (basée sur les autres tarifs Orange) nous attendons leur retour.

★ Ecole:

Les élèves de 6^e vont à Magny Cours le 11 octobre, un conseiller municipal va se joindre à eux. Recherche de bénévoles pour aider à la cantine 4 jours par semaine, demande également à la commune de Planchez.

Equipements sportifs

Le stade au-dessus du collège est vétuste. Dossier transmis au Conseil départemental pour subvention et également pour le terrain de pétanque et une tyrolienne et une pyramide d'escalade : projets 2023.

Domaine des grands lacs

Le propriétaire demande la numérotation : 34 route Rive reine du Lac

Fonds Façade :

Une possibilité de subvention pour refaire certaines façades de maison de particuliers du bourg, périmètre défini avec le « Fonds Façade » et l'architecte des bâtiments de France.

Radon:

Une campagne est en cours pour faire des mesures dans 20 communes. Nous pourrions trouver 10 foyers volontaires pour accueillir l'instrument de mesure pendant deux mois, il y aurait des suggestions de travaux.

♣ Prochain Conseil Municipal :

Mi novembre.

Séance levée à 21h15.

N

Marie LECLERCQ

Secrétaire de Séance

Marie Claudine Bouché-Pillon

